

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 40

le 1^{er} octobre 1975

Le Droit de la mer: un impératif international, 1

Entretiens canado-polonais sur la question des pêcheries, 2

Le satellite apportera le téléphone à tout le nord de l'Ontario, 2

Voyage du Premier ministre en Amérique latine, 2

Résultats des élections en Ontario, 2

Quarante gravures de Rodolphe Duguay, 3

Symposium d'échocardiographie, 4

Contrôle des non-immigrants, 4

Conférence des perspectives agricoles, 4

Transport de pétrole par pipe-lines, juillet 1975, 4

L'Académie de LaSalle: Nouveau centre de vie urbaine, 5

Immigration et démographie, 6

3e centrale hydro-électrique au Yukon, 6

Le Droit de la mer: un impératif international

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, a réclamé la conclusion, à brève échéance, d'un accord des Nations Unies sur le droit de la mer, lors de l'ouverture de la 30^{ième} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre. Sans un tel accord, le Gouvernement canadien "se résignera à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels". La quatrième session de la Conférence sur le Droit de la mer, qui débutera à New York en mars 1976, est la plus importante de l'avis du Canada. M. MacEachen a ensuite précisé, dans une conférence de presse, que le Canada, en dernier ressort, pourrait proclamer unilatéralement sa juridiction sur une zone de pêche de 200 milles. Voici les passages essentiels de ce discours:

* * * *

L'une des fonctions les plus importantes mais aussi les moins reconnues des Nations Unies se situe au niveau de sa contribution régulière et patiente à l'élaboration progressive du droit international. Le droit de la mer offre un exemple dynamique de cette activité.

Nous établissons actuellement de nouvelles règles qui reflètent une conscience plus aiguë de l'interdépendance des nations et de la nécessité de préserver l'environnement marin et de conserver ses ressources. Je n'ai aucune hésitation à faire part de la conviction du Gouvernement du Canada que la viabilité d'un monde de plus en plus interdépendant tient à l'établissement d'un système économique international qui assurera un partage plus équitable des ressources et des chances. Le nouveau droit de la mer doit témoigner de cette prise de conscience.

Les Nations Unies et le droit de la mer

Le rôle des Nations Unies est crucial pour l'élaboration d'un droit international qui reflétera la reconnaissance du fait que les océans, baignant 70% de la surface du globe, sont essentiels à la survie de l'homme. Les règles établies doivent nous lier. La Conférence sur le droit de la mer a déjà rallié de nombreux soutiens pour des concepts révolutionnaires comme la zone économique et le patrimoine commun de l'humanité. Ces concepts doivent être à la base de la constitution des mers. Ce nouveau régime doit prévoir les responsabilités qui accom-

pagnent chaque nouveau droit et il doit se fonder sur les principes de l'équité plutôt que sur la force.

La tâche est énorme et dépassera peut-être les forces des Nations Unies. Personnellement, je crois que non. De toute façon, il est évident que sans les Nations Unies, la tâche serait impossible et que le monde serait confronté à une série de revendications contradictoires qui pourraient sérieusement menacer la paix.

Le gouvernement du Canada se prépare actuellement à la quatrième session de la troisième Conférence sur le droit de la mer, qui débutera ici, à New York, en mars prochain. Nous sommes conscients qu'un accord final exigera de tous les participants une attitude responsable et souple, et surtout la conviction que l'urgence est réelle.

Priorités du Gouvernement canadien

Aucun gouvernement n'est plus que le mien engagé dans la recherche d'un accord sur un droit de la mer viable et équitable. Je ne serais pas franc, toutefois, si je n'indiquais pas que le Gouvernement du Canada, comme de nombreux autres gouvernements ne saurait attendre indéfiniment un tel accord. J'espère que nos actions ont démontré que le Gouvernement du Canada est conscient de ses responsabilités envers la communauté internationale. Par ailleurs, il est également conscient de ses responsabilités envers le peuple canadien. La survie économique et sociale de communautés en-